

RPI SAULON LA CHAPELLE/BARGES

Ecole élémentaire 1 grande rue 21910 SAULON LA CHAPELLE 03 80 79 13 04	Ecole élémentaire 5 grande rue 21910 BARGES 03 80 79 28 90	Ecole maternelle Avenue de la Gare 21910 SAULON LA CHAPELLE 03 80 39 86 21
---	---	---

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLES VENDREDI 22 OCTOBRE 2021

ENSEIGNANTS	MAIRIES	PARENTS D'ELEVES
M. AULAS Mme BORNE M. CHOPIN Mme DA COSTA Mme DESCLERC (excusée) Mme FLEURANT Mme GOMIOT Mme MONIER Mme PINGUET Mme POINSOT Mme VALAIS	<u>Mairie de Barges :</u> M. DALLER (Maire) M. LORIOT (adjoint) <u>Mairie de Saulon-la-Chapelle :</u> M. BORTOT (Maire) Mme TERRIER (adjointe) Nathalie PEDRON (adjointe excusée)	<u>ELEMENTAIRE</u> M. BIBOS Mme DA COSTA Mme DHAINAUT Mme GRECO Mme THULLIEZ <u>MATERNELLE</u> M. VIGNAUD Mme MOREL Mme PARIGOT
M. RAQUIN, IEN : excusé		

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Poinsot

Absents excusés : M. Raquin, IEN.

1/ VOTE DU REGROUPEMENT DES CONSEILS D'ECOLE

Mesdames Monier et Valais directrices, proposent aux membres de l'assemblée de regrouper les 3 conseils d'écoles pour les prochaines réunions de conseil d'écoles.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Mme Monier est désignée comme présidente du conseil regroupé.

Les prochains conseils d'écoles auront donc lieu de 18h00 à 20h00 .

- ◆ Vendredi 18 mars 2022 à Barges
- ◆ Vendredi 10 juin 2022 : à Saulon la Chapelle

Les lieux et modalités seront définis plus tard.

2/ RÉSULTATS DES ÉLECTIONS DES RÉPRESENTANTS DE PARENTS D'ÉLÈVES AU CONSEIL D'ÉCOLE DANS LES 3 ÉCOLES

<u>École de Barges</u>	<u>École de Saulon la Chapelle</u>	<u>École maternelle</u>
75 inscrits 59 votants 3 bulletins blancs ou nuls 56 suffrages exprimés Taux de participation : 78,67 % 2 sièges à pourvoir	114 inscrits 71 votants 8 bulletins blancs ou nuls 63 suffrages exprimés taux de participation : 62,28 % 3 sièges à pourvoir	132 inscrits 97 votants 13 blancs ou nuls 84 suffrages exprimés taux de participation: 73.48% 3 sièges à pourvoir
Sont élues : Mme Thulliez titulaire Mme Greco titulaire	Sont élus : M. Bibos titulaire Mme Da Costa titulaire Mme Dhainaut titulaire	Sont élus : M. Vignaud titulaire Mme Morel titulaire Mme Parigot titulaire

3/ ELECTIONS DES REPRESENTANTS DE PARENTS D'ELEVES PAR CORRESPONDANCE.

Les élections se sont déroulées uniquement par correspondance cette année.

Cette formule ayant donné entière satisfaction, les directrices proposent donc de reconduire le vote par correspondance pour les années scolaires à venir.

AVIS DU CONSEIL D'ECOLE : Avis favorable.

4/ PRESENTATION ET ROLE DU CONSEIL D'ECOLE

Mme Monier présente le conseil d'école :

◆ La composition du conseil d'école. Il est rappelé que dans le cadre de notre RPI seuls les 2 maires (ou leur représentant), et les représentants de parents titulaires ou représenté par un suppléant peuvent prendre part aux votes.

◆ Le rôle et les attributions du conseil d'école :

- vote le règlement intérieur des écoles,
- établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire,
- est associé à l'élaboration du projet d'école et donne son avis sur le projet d'école,
- adopte le projet d'école,
- donne son avis sur le fonctionnement de l'école (hygiène, intégration d'enfants handicapés...)
-

5/ VOTE DES RÉGLEMENTS INTÉRIEURS DES ÉCOLES.

L'école maternelle et les écoles élémentaires ont un règlement intérieur différent.

À l'école maternelle, le règlement intérieur est remis aux parents dans le cahier de liaison le jour de la rentrée.

À l'école élémentaire, le règlement intérieur et ses annexes sont consultables sur le blog de l'école. En EMC, certains articles du Règlement Intérieur sont travaillés en classe et expliqués aux élèves. Des règlements de classe sont également rédigés.

**VOTE : maternelle : règlement intérieur adopté à l'unanimité.
élémentaire : règlement intérieur adopté à l'unanimité.**

6/ POINT SUR LES EFFECTIFS

ÉLÉMENTAIRE : 103 élèves (62 élèves à Saulon – 41 à Barges) répartis en 5 classes.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE					
CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
20	30	14	21	18	103

5 classes : 20 CP, 22 CE1, 22 CE1-CE2, 20 CM1, 19 CM1-CM2

Prévision pour 2022/2023 : 110 élèves (27 CP, 20 CE1, 29 CE2, 14 CM1, 20 CM2)
pour 2023/2024 : 113 élèves (23 CP, 27 CE1, 20 CE2, 29 CM1, 14 CM2)

MATERNELLE : 69 élèves répartis en 3 classes :

ÉCOLE MATERNELLE				
TPS	PS	MS	GS	TOTAL
	19	23	27	69

Classes : 23 PS/MS (19 PS / 4 MS) , 24 MS/GS (19 MS / 5 GS), 22 GS
Prévision 2022/2023 : 54 élèves : 13 PS – 19 MS – 22 GS

Il est difficile de se projeter à cette période-là de l'année, surtout avec les constructions en cours à Saulon-la-Chapelle. Et les listes de naissance dans les 2 villages qui ne sont pas forcément actualisées.

7/ ÉTAT DES COOPÉRATIVES SCOLAIRES

La coopérative permet d'avoir un fond qui sert à payer les cotisations à l'OCCE (Office Central de la Coopération à l'École), les affiliations à l'USEP, à l'A5 (associations de l'éducation nationale), toutes les sorties pédagogiques organisées pendant le temps scolaire (bus, train, cinéma, spectacles), une partie des sorties pédagogiques qui dépassent le temps scolaire, les achats de matériel quand ils s'inscrivent dans les projets des classes de l'école.

Mme Gomiot rappelle que la coopérative scolaire est alimentée par la participation volontaire des familles en début d'année, et par la subvention annuelle des mairies (30 € par élève).

Le montant indicatif de la cotisation est fixé entre 10 et 15 €.

En tant que nouvelle mandataire, Mme Gomiot a bénéficié d'une formation organisée par l'OCCE. Au cours de celle-ci, il lui a été rappelé le cadre limité, d'une part, au niveau de l'utilisation de l'argent de la coopérative: chaque dépense doit relever d'une activité facultative ou être inscrite dans un projet. D'autre part, concernant les actions pouvant être menées par l'école pour alimenter davantage la coopérative scolaire, pour faire des bénéfices: la coopérative est une organisation qui ne peut pas vraiment réaliser de profit, contrairement au statut que procure une association à part entière.

Saulon-la-Chapelle : le solde du compte coopérative s'élève à : 4964,57 € auxquels viendront s'ajouter les participations de 33 familles (pour 34 enfants) pour un montant de 488 €.

Les coopératives des écoles élémentaires sont en attente du remboursement des acomptes versés durant l'année scolaire 2019-2020 à l'organisme « Côté découvertes » pour l'organisation de la classe découverte en Auvergne (soit une somme s'élevant à 12 780,00 €). Le dossier est géré par un cabinet d'avocats mandaté par l'OCCE national

Barges : le solde du compte coopérative s'élève à 2017,27 €.

Maternelle : le solde du compte coopérative s'élève à 7 538,74 €.

Mme Valais rappelle que les principes de neutralité commerciale pour l'école et le respect de la libre concurrence limitent la coopérative en termes d'actions.

Afin de financer plus facilement les projets pédagogiques des 3 écoles et d'aider les enseignants lors des différentes manifestations, les équipes enseignantes souhaitent inciter les parents d'élèves à créer une association de parents d'élèves.

Pour cela, Mme Valais propose à tous les parents intéressés de se réunir le vendredi 12 novembre à 18h à l'école de Saulon-la-Chapelle.

Une invitation sera envoyée par mail à tous les parents d'élèves.

8/ PROJETS ÉDUCATIFS DE L'ANNÉE 2021/2022

Maternelle

Spectacles :

- Compagnie des 3 Chardons « L'arbre Roux ». Initialement prévu le 24 novembre 2021. La compagnie a recontacté l'école et ils viendront le vendredi 11 Mars 2022.

- Zingarelli de « Planète Mômes » : « Kim et Nina » spectacle sur la diversité linguistique prévu le mardi 23 Novembre 2021.

- Zingarelli de « Planète Mômes » : « Cache-cache à la ferme » sur les animaux de la ferme prévu le jeudi 31 Mars 2022.

- Zingarelli de « Planète Mômes » : « Une maison bizarre pour Balthazar » sur les dangers domestiques le mardi 5 juillet 2022.

Intervention préhistoire :

- Association « Pré-histoire et histoire jusqu'au bout des doigts » pour une intervention sur le Moyen-Âge, avec une intervention d'une matinée par classe : 1, 3 et 4 février 2022.

Intervention « Chouettes du cœur » :

- Association qui viendra nous présenter 1 animation par classe sur la sensibilisation à la protection des oiseaux, avec la venue de chouettes et de hiboux à l'école : Journée du 18 Mars 2022.

Intervention « La boîte à fourmis » :

- Organisme de la Creuse qui se déplace dans les écoles pour une sensibilisation à la biodiversité. Ils viendront présenter des insectes vivants à l'école, pour 1 animation par classe. Une journée sera fixée au printemps 2022.

Élémentaire

● EPS :

Projet pour les élèves de cycle 3 d'une sortie de fin d'année de course d'orientation le matin et kayak ou paddle l'après-midi.

Cycle natation pour les élèves de cycle 3

Les séances de piscine ont lieu les jeudis matin à la Piscine Olympique pour les élèves de CM1 et de CM2 (soit 39 élèves concernés).

9 séances sont programmées du jeudi 16 septembre 2021 au jeudi 2 décembre 2021.

Tous les enfants ont passé le certificat d'aisance aquatique : il consiste à nager sur le ventre pendant vingt mètres et franchir une ligne d'eau. Ce test peut être réalisé avec ou sans brassière de sécurité.

Il permet ensuite l'accès aux activités aquatiques dans le cadre des accueils collectifs de mineurs (activités de canoë, d'optimiste).

De plus, une évaluation est organisée à chaque fin de cycle de piscine en se basant sur le livret départemental.

Pour les élèves qui ne valident pas l'ASSN (Attestation scolaire « savoir nager ») avant l'entrée en 6ème des compléments de formation sont proposés au collège.

Coût d'une séance : environ 140 €

Coût d'un transport AR : 115 €

Le coût total pour les communes s'élève à 2 300 € environ.

Les enseignants tiennent à remercier les deux communes pour la prise en charge des frais occasionnés par cette activité obligatoire.

Sport au gymnase

Utilisation du gymnase le vendredi pour les 3 classes de Saulon et les 2 classes de Barges.

Les classes de M. Aulas et de M. Chopin viendront les vendredis après-midi au gymnase à partir de la période 3 (en janvier). Les classes de Saulon s'y rendront au retour des vacances d'automne (à la fin du cycle piscine pour les CM1)

Cycles badminton pour les 5 classes, et selon les projets de chaque classe : cycles handball, danse, lutte, acrosport, escrime bouteille.

Pour la gymnastique, nous ne pouvons plus bénéficier du matériel de « Gym qui roule » (tapis, poutre, tremplin, mini trampoline) faute de lieu pour stocker le matériel. Nous le plaçons auparavant au Mille-club (démonté en juillet).

Projet : sortie ski de fond dans le jura

Pour les classes de CP, CE1, CE1-CE2 et CM1 soit 84 enfants.

Journée à Bellefontaine avec l'USEP avec la pratique du ski de fond toute la journée.

Le midi, nous aurons accès à une salle pour un repas tiré du sac.

Date : fin janvier-début février (en attente de la réponse de l'Usep)

Prix : 28 € par enfant (location du matériel, forfait, transport inclus)

Nous pensons demander une participation de 10 € aux familles.

Nous aurions besoin de parents bénévoles 2 (si possible 11 personnes) pour encadrer des groupes d'enfants. Une session d'agrément ski sera organisée courant novembre pour les personnes intéressées.

- Projet pédagogique de chaque classe

Projet cinéma : classes de CP et de CM1-CM2

Mme Gomiot

Travail autour du cinéma, 3 sorties au cinéma Nuiton pour aller voir un stop motion « Chicken run ». Fin janvier-début février un film burlesque. Puis un film sur le vivre ensemble. Le but est de rebondir pour faire des films en classe (3 films pour les CP : burlesque, stop motion...)

M. Aulas

Stop motion, documentaire, une enquête et un burlesque puis création d'une affiche et création de la publicité pour le festival de Barges.

Projet « histoire illustrée » : classe de CE1-CE2

M. Chopin

Écriture et illustration d'une histoire complète avec différentes techniques d'arts visuels. La classe est d'ailleurs inscrite à un concours.

Projet « École du dehors » : classe de CE1

Mme Poinot

Le but est de sortir dehors et de travailler avec les éléments de la nature. Nous avons le jardin à côté de l'école et le verger. Les objectifs pédagogiques sont reliés aux matières suivantes : mathématiques, français, arts plastiques, sciences, anglais... Nous sommes en collaboration avec l'association « Pirouette Cacahuète ». Nous partons les jeudis après-midis, tous les 15 jours.

Projet « Aire terrestre éducative » : classe de CM1

Mme Valais

Une aire terrestre éducative est une zone terrestre ou aquatique (ATE) de petite taille, gérée de manière participative par les élèves. Accompagnés de Chloé Fournieret, animatrice nature de l'association « Pirouette Cacahuète », les élèves étudient cette aire et vont décider de façon démocratique des actions à y mener pour préserver, améliorer son patrimoine naturel et culturel.

Le thème de cette ATE : l'eau.

Projet sur l'année, intervention 1 fois par mois de l'animatrice avec des sorties sur Saulon et en parallèle un travail en classe.

Jusqu'aux vacances d'automne : découverte du milieu naturel, des problèmes environnementaux (pollution, inondation...)

Avant les vacances de Noël : choix par les enfants de l'aire terrestre.

Avant les vacances d'hiver : rédaction et présentation du projet au conseil municipal de Saulon-la-Chapelle

Enfin, jusqu'à la fin de l'année, réalisation du projet sur le terrain .

9/ CHANGEMENT POUR LE SPECTACLE DE FIN D'ANNÉE POUR L'ÉLÉMENTAIRE

Les enseignants de l'élémentaire souhaiteraient présenter le travail réalisé durant l'année (dans les classes ou dans la cour de l'école de Saulon-la-Chapelle) lors d'une kermesse organisée avec l'aide des parents d'élèves.

Pour cela, Mme Valais propose à tous les parents intéressés de se réunir le vendredi 12 novembre à 18h30 l'école de Saulon-la-Chapelle.

Une invitation sera envoyée par mail à tous les parents d'élèves.

Concernant la maternelle, ce point sera abordé au prochain conseil d'école.

10/ COMPTE RENDU DE LA RÉUNION ÉCOLE-COLLÈGE

M. Aulas

La réunion s'est déroulée le 30 septembre au collège de Brochon : un premier temps d'échange avec les collègues du collège pour les projets et les actions pédagogiques, puis un second temps sur le travail des élèves.

La course « Action contre la faim » est reconduite.

La possibilité de prendre des cours d'Allemand pour les classes de CM2 a été évoquée.

Projet d'échange avec le collège : rencontre avec le principal adjoint et possibilité d'assister à un cours.

Classe EPS en 6ème : le plus grand nombre d'inscrits venait de l'école de Barges.

11/ LE RASED, LES APC, STAGE DE RÉUSSITE

Mme Fleurant, maîtresse E du Rased de Noiron-sous-Gevrey présente les fonctions du RASED :

Personnels spécialisés de l'éducation nationale, les enseignants chargés de l'aide pédagogique, la psychologue scolaire aident les élèves à surmonter les difficultés qu'ils pourraient rencontrer dans les apprentissages et dans la vie de l'école.

La prise en charge des élèves par le RASED se fait à l'école pendant les heures scolaires.

Aidée par la psychologue scolaire : Jacqueline FOURRIER

Et M. Emmanuel BLAISON : maître E

RASED de Noiron-sous-Gevrey

06 63 32 67 74

15 rue de l'église

permanence lundi matin

21910 Noiron-sous-Gevrey

L'APC (Aide Pédagogique Complémentaire)

En élémentaire : lundi, mardi et jeudi de 16h25 à 17h10 à Saulon la Chapelle – 16h20 à 17h05 à Barges sur la base du volontariat des parents.

Un stage de réussite se tiendra durant les vacances de la Toussaint à l'école de Barges du mardi 2 au vendredi 5 novembre 2021 à raison de 3h45 par jour sur 4 jours.

7 élèves de CE1 vont participer à ce stage encadré par M.CHOPIN

En maternelle : lundi, mardi et jeudi de 16h30 à 17h10.

12 / TRAVAUX ET ÉQUIPEMENTS DES ÉCOLES

Maternelle

Les enseignantes remercient la mairie pour les travaux effectués pendant les congés d'été.

- Nettoyage du jardin.
 - Entretien des jeux de cours.
 - Nouvel aménagement du parking, qui favorise une meilleure circulation lors des moments de sortie.
- De plus ces nouveaux aménagements semblent mieux respectés.
- L'armoire fournie en GS.

Demande au niveau des jardins : il faudrait retourner la terre.

Demande d'un visiophone pour la sécurité.

Élémentaire

Saulon la Chapelle

Les enseignantes remercient la mairie :

_ pour les travaux effectués (panneaux de liège dans la classe des CE1, le crépi refait aux angles du bâtiment)

_ pour le changement des 2 téléphones fixes et l'achat de 2 téléphones portables.

_ pour les crédits exceptionnels pour l'achat de manuels et d'une série de livres pour la classe de CE1.

Demande d'un visiophone pour la sécurité par un parent d'élèves.

Suite à la visite du 7 octobre de l'assistante de prévention pour la sécurité et la santé au travail, Mme Facon. Un courrier a été envoyé aux Mairies pour une demande de travaux.

Barges

L'équipe enseignante remercie la Mairie pour l'installation et l'équipement (tableau blanc, vidéo projecteur) de la 5ème classe.

L'assistante de prévention pour la Sécurité et la Santé au Travail a noté tous les travaux effectués depuis sa dernière visite afin de réduire les risques dans la cour.

13/ SÉCURITÉ DANS LES ÉCOLES ET PPMS

Écoles élémentaires :

_ Sécurité sanitaire

Fermeture des classes de CP et de CM1 pour 7 jours du 30 septembre au 5 octobre pour 2 cas de Covid 19.

Le protocole est au niveau 1 depuis le 4 octobre.

Depuis le 7 octobre, 10 départements dont la Côte d'or ont été désignés pour participer à l'expérimentation nationale qui vise à organiser les opérations de dépistage dès le signalement d'un cas confirmé. Ce dispositif plus réactif a pour objectif de limiter les fermetures de classes maternelles et élémentaires.

Le principe : la classe reste ouverte pour les enfants testés négatifs.

Les enfants non testés sont isolés 7 jours, les enfants testés positifs 10 jours ; ils poursuivent alors leurs apprentissages à distance.

_ PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté)

Écoles élémentaires :

Les exercices d'évacuation incendie ont été réalisés dans les 2 écoles.

_ Le jeudi 30 septembre pour les classes de Barges. Temps d'évacuation dans la cour : environ une minute pour les CM, moins d'une minute pour les CE1-CE2. L'alarme dans la classe de M. Aulas fonctionne bien mais elle n'est pas audible pour la classe de M. Chopin.

_ Le jeudi 7 octobre pour les classes de Saulon. Temps d'évacuation plus long que les années précédentes car les enfants se sont arrêtés devant l'observateur dans le hall d'entrée. L'exercice sera refait au 2ème trimestre.

Les exercices Attentat intrusion ont été réalisés dans les 2 écoles le vendredi 15 octobre.

Travail sur le confinement pour les classes de Barges, retour positif : les enfants sont restés calmes et silencieux.

Travail sur la fuite pour les classes de Saulon ; bonne réaction des enfants au signal dans la cour.

En revanche, la fuite est ralentie par la porte qui mène à la place de l'église car seuls les CM1 et à 2 réussissent à l'ouvrir et à la bloquer ouverte.

Un exercice sur les risques majeurs est prévu le 18 novembre à Barges et le 25 novembre à Saulon.

_ Sécurité routière : exercice d'évacuation du bus

Il a eu lieu le jeudi 21 octobre pour les 5 classes.

Séance de 45 minutes :

Rappel des consignes de sécurité à l'arrêt de bus, dans le bus et à la descente.

Présentation des différentes sorties de secours.

Consignes pour évacuer rapidement un car, exercice d'évacuation chronométré.

Les PPMS des 2 écoles élémentaires ont été envoyés à la mairie de Barges et à la mairie de Saulon la Chapelle.

École maternelle : L'exercice incendie a été réalisé le 24 septembre 2021.

L'exercice de sécurité civile a été réalisé le 14 octobre 2021.

L'alarme fonctionne bien. Les enfants ont été très calmes.

Le PPMS complété pour cette année sera envoyé aux mairies au retour des vacances de la Toussaint.

14/ PÉRISCOLAIRE

M Vignaud et Mme Morel, représentants des parents d'élèves de la maternelle, prennent la parole pour présenter les différents soucis rencontrés avec le périscolaire en ce début d'année.

Les représentants font remonter, après concertation avec les autres parents d'élèves des écoles que le gros point noir de la communauté de communes est la communication. Quand le périscolaire a fermé fin septembre, les familles n'ont été prévenues qu'à 19h pour le lendemain. La communauté de communes ne communique que par le biais de l'espace famille, les familles ne reçoivent pas de notifications ou de rappels pour les informations importantes telles qu'une fermeture de périscolaire.

Le vendredi matin à 7h, M. Vignaud a prévenu les autres parents d'élèves que le périscolaire était fermé, et a mis une affiche pour prévenir, sinon cela aurait été compliqué.

Toutes les communications ont été faites entre parents et maîtresses chaque jour concernant les ouvertures ou fermetures progressives des temps périscolaires.

Concernant la réouverture du périscolaire du soir, un agent était seul pour 30 élèves le jeudi 21 octobre. Les 2 renforts prévus ont été affectés sur une structure en situation encore plus critique.

Depuis le 2 septembre, il n'y a pas assez d'encadrants.

Messieurs les Maires interviennent et confirment qu'il y a un manque de personnel.

La communauté de communes recherche du personnel.

Des agents de la communauté de communes sont à 80 %, la communauté de communes essaie de voir s'ils peuvent recruter. Des contrats sont revus pour qu'ils passent à la journée plutôt que fractionnés.

L'objectif est de maintenir le midi car c'est à ce moment-là qu'il ya le plus grand nombre d'enfants : 40 enfants inscrits le matin en moyenne, 110 enfants en moyenne le midi et entre 50 et 60 enfants le soir.

Pour le midi, les mairies aimeraient que l'organisation revienne à 2 services pour l'élémentaire et un service en maternelle. Le groupe qui ne mange pas serait dans une autre salle pour alléger le bruit.

Le manque d'effectif entraîne du stress pour les agents et les enfants.

Réelle problématique du personnel.

Concernant la difficulté de gestion des personnels, M. Lorient signale que certains parents inscrivent leurs enfants pour les services du périscolaire et les enfants ne viennent pas alors que le personnel est affecté. Pour les temps de centres pendant les vacances, la priorité est donc aux parents qui en ont besoin avec des enfants qui viennent toute la semaine, et on complète avec les enfants qui ont besoin d'aller au centre seulement quelques jours.

Il faut que les parents respectent leurs engagements.

Concernant les soucis de recrutement, le problème est que les contrats de 16h n'attirent pas les candidats.

La population de Saulon-la-chapelle ne postule pas sur ce type de poste, alors qu'il faudrait une personne proche géographiquement vu les postes fractionnés demandés.

Mme Monier remercie les parents de maternelle pour l'aide aux maîtresses pour construire des plannings, les informations et l'organisation avec les élèves.

La séance est levée à 20h02.

La Présidente du Conseil d'Ecoles
Mme MONIER

La Secrétaire de séance.
Mme POINSOT

